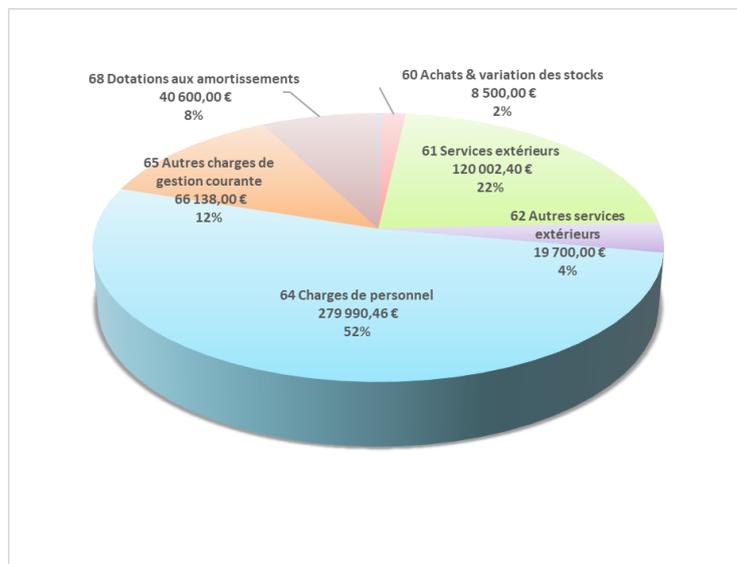


6. LE BUDGET PRIMITIF 2022 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 535 930.86 €

Dépenses	
022 Dépenses imprévues	1 000,00 €
60 Achats & variation des stocks	8 500,00 €
61 Services extérieurs	120 002,40 €
62 Autres services extérieurs	19 700,00 €
64 Charges de personnel	279 990,46 €
65 Autres charges de gestion courante	66 138,00 €
66 Autres charges financières	
68 Dotations aux amortissements	40 600,00 €
Total dépenses de l'exercice	535 930,86 €



Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2022 par le Syndicat seront les suivantes :

■ Chapitre 61

⇒ Dépenses liées :

– À la réalisation des études suivantes :

- Une étude économique à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry (2022-2023),
- Une mission pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027 du Pays

– À la prestation d'animation des MAEC 2018 à 2022 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)

■ Chapitre 62

⇒ Dépenses liées à l'organisation de manifestation et à la communication sur les programmes menés par le Pays (mobilité, PNR, énergies renouvelables...)

■ Chapitre 64

⇒ Dépenses liées aux personnels du Syndicat de Pays : effectif de 6 agents, 3 contractuels (100% SCoT/mobilité/PLUi/COT ENR, 100% CRTE/alimentation, 50% PNR) et 3 titulaires (100% Directeur, 100% secrétaire comptable, 80% OPAH)

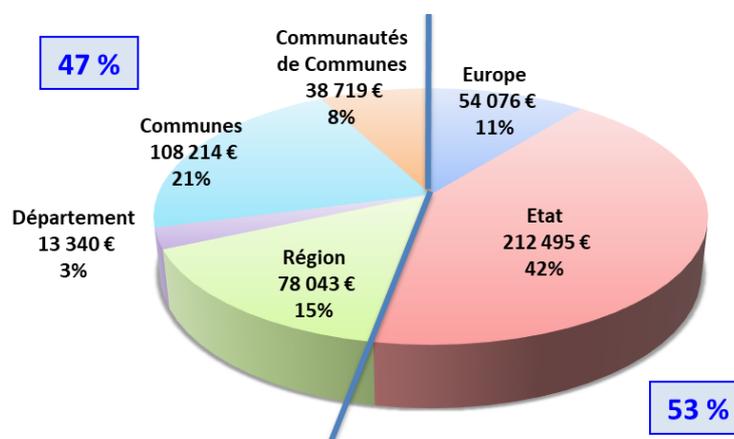
■ Chapitre 65

⇒ Dépenses liées aux prestations suivantes :

- Paiement des diagnostics thermiques dans le cadre de l'OPAH (Expertise et Habitat)
- Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
- Abondement des aides ANAH sur les logements indignes (bénéficiaires privés)
- Prestations d'intervenants dans le cadre du projet mobilité (ADAR, CPIE...)
- Prestation ADAR pour l'essaimage de cagette et fourchette

B - Section de fonctionnement – Recettes – 535 930.86 €

Recettes			
002	Résultats antérieurs reportés		30 523,86 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel (FNC)		- €
7477	Europe	54 076,00 €	
7471	Etat	212 495,00 €	
7472	Région	78 043,00 €	
7473	Département	13 340,00 €	
7474	Communes	108 214,00 €	
7475	Communautés de Communes	38 719,00 €	
758	Produits divers de gestion courante		520,00 €
Total recettes de l'exercice			535 930,86 €

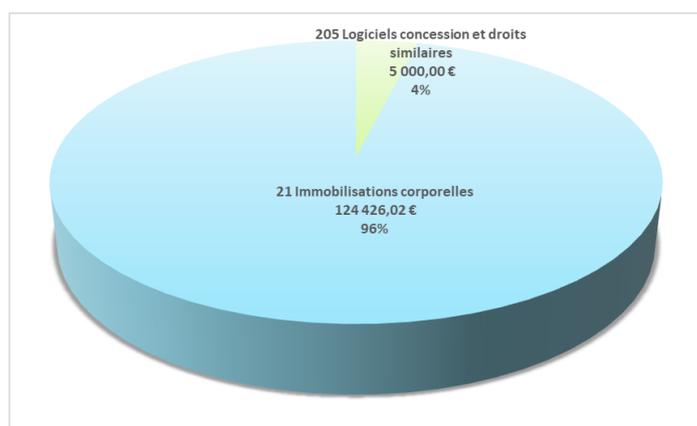


En 2022, les principales ressources du Syndicat de Pays proviendront :

- Du résultat de l'année 2021
 - ⇒ Excédent de fonctionnement cumulé reporté en recette de fonctionnement du BP 2022
- De l'Etat
 - ⇒ Animation OPAH 2021 : subvention de l'ANAH
 - ⇒ Animation COT ENR 2021 : subvention de l'ADEME
 - ⇒ Actions mobilité 2022 : subvention de l'ADEME
 - ⇒ Animation du CRTE : subvention FNADT (2^{ème} acompte)
 - ⇒ Animation des MAEC 2018 à 2021 : subventions du Ministère de l'agriculture (solde des subventions MAEC 2018, 2019 et 2021)
- De la Région
 - ⇒ Animation du Contrat régional 2022 : subvention régionale au titre du CRST
 - ⇒ Etude économique 2022-2023 : subvention régionale du CRST
 - ⇒ Actions mobilité : subvention du fonds mobilité rurale
 - ⇒ PNR Sud Berry : subvention du CPER 2022-2027 pour le poste de chef de projet PNR mutualisé
- Du Département
 - ⇒ Participation du Département de l'Indre au fonctionnement du Pays : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022
- Des collectivités membres du Syndicat (51 communes / 3 communautés de communes)
 - ⇒ Cotisation des communes 2022 de 3,80 € par habitant
 - ⇒ Cotisation des communautés de communes 2022 de 1 € par habitant (SCoT/mobilité)
 - ⇒ Cotisation 2022 des CDC La Châtre Ste Sévère et Val de Bouzanne de 0.45 € par habitant pour une durée de 6 mois (appui des 2 PLUi au 1^{er} semestre 2022)
- De l'Europe
 - ⇒ Animation et gestion LEADER 2021 : subvention FEADER
 - ⇒ Etude véloroutes 2019-2021 : solde subvention FEADER (coopération LEADER)
 - ⇒ Elaboration de la candidature LEADER 2023-2027 : subvention FEADER (19.1 soutien préparatoire)

C - Section d'investissement – Dépenses – 129 426.02 €

Dépenses		
202	Documents d'urbanisme	
205	Logiciels concession et droits similaires	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	124 426,02 €
Total dépenses de l'exercice		129 426,02 €

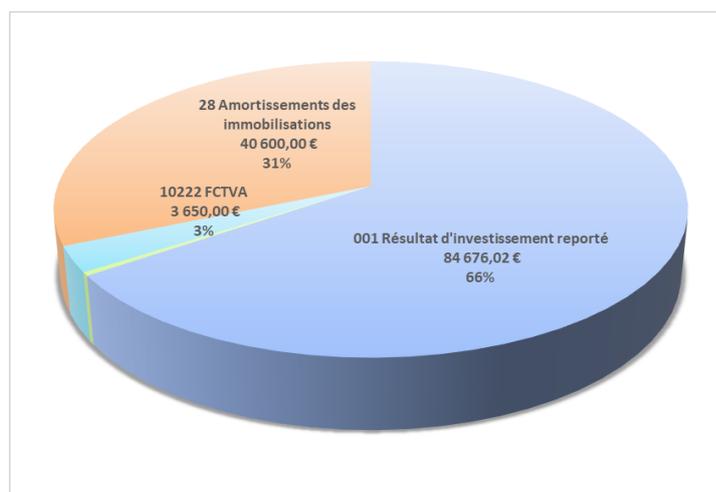


En 2022, les dépenses d'investissement du Syndicat seront les suivantes :

- Acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20)
- Equipements informatiques (2 ordinateurs portables, un ordinateur fixe) et bureautiques (imprimante-photocopieur), 15 vélos à assistance électrique (chapitre 21)

D - Section d'investissement – Recettes – 129 426.02 €

Recettes		
001	Résultat d'investissement reporté	84 676,02 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	500,00 €
10222	FCTVA	3 650,00 €
28	Amortissements des immobilisations	40 600,00 €
Total recettes de l'exercice		129 426,02 €



En 2022, les recettes d'investissement du Syndicat proviendront :

- Du résultat de l'année 2021 : Excédent d'investissement cumulé reporté au 001
- Du FCTVA sur les investissements 2020 (chapitre 10)
- De l'amortissement du SCoT (année 3) et des équipements du Syndicat : véhicule, mobilier, matériel informatique et bureautique (chapitre 28)